



LIVRE DES RÉGLEMENTS DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
Batiscan

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 218-2018**

**DÉCRÉTANT L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE  
VERBALISÉE SOUS LE NOM DE RUE LAFONTAINE.**

**AVIS Public** est, par la présente, donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Batiscan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 6 août 2018, les membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan ont adopté à l'unanimité le règlement suivant :

**Règlement numéro 218-2018** : décrétant l'ouverture d'une nouvelle rue verbalisée sous le nom de rue Lafontaine.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Le bureau municipal est situé au 395, rue Principale à Batiscan.

Fait, donné et signé à Batiscan, ce septième jour du mois d'août deux mille dix-huit (7 août 2018).

---

Pierre Massicotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier